

RUANDA-URUNDI

Service Pénitentiaire

MAISON
CENTRALE DE DETENTION

Nom : Rukeribuga, muhulu, umusinga

Origine : sol. Rutare, chef Rukaduka

Chefferie : chef Rukabukumba Pro. Buganda

Poste : Zent. Ruhengeri

Profession :

Nº du R. E. : 1723

Nº du R. M. P. : 2800/Ruh

Nº Dactyl. :

Arrêté, le : 16. 11. 40

Entré, le : 16. 11. 40

Condamné, le : 18. 11. 40

1/4 de peine :

Ruhengeri



10282

Sortie, le : 30. 11. 40

Rapatrié, le :

Expulsé, le :

Décédé, le :

A et F. I. pass' le 25.11.40 quitt. 500
Le Gardien,

REQUISITION A FIN D'EMPRI-
SONNEMENT.

TRIBUNAL de Police de Ruhengeri

Reg. du M. P. N°
Registre du rôle N°

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du 11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Ruhengeri
de recevoir et emprisonner le nommé RUKERTBUGA, muhutu de abasinga, colline
Rutare, S/Chef RUBADUKA, Prov. du Bugarura, Chef Lwabukamba

condamné par jugement du Tribunal de Police de Ruhengeri
en date du 18/II/40 193 devenu irrévocable le 193

à QUINZE jours de S.P., 5 frs d'amende ou 5 jours de S.P.S.
à 5 frs de frais de justice ou 2 jours de C.P.C.
du chef d'e s'être rendu en Uganda sans passeport de sortie

Ruhengeri , le 18/II/40 193

L'Officier du Ministère Public,

WILLEMS

